



<b>Description brève de la solution par groupe d'entreprises</b>	<b>Rédaction:</b>	Pascal Aeby
	<b>Date:</b>	29.09.2020
	<b>Révision:</b>	

<b>Désignation de la solution par groupe d'entreprises</b>	<b>Organisme responsable</b>
G22 - PostFinance SA	PostFinance SA

<b>Groupes économiques (GE)</b>		<b>Branche entreprises</b>	<b>Membres de l'Association</b>	<b>Participants à la SGE</b>
61A A0 (Administration fédérale)	Nombre d'entreprises ≥ 100			
	Nombre d'entreprises 20-99			
	Nombre d'entreprises 0-19			
	Nombre total d'entreprises			1 <sup>1</sup>
<b>Primes:</b>	Nombre d'employés			3650

<b>Adresse</b>	<b>Tél.:</b>	<b>Approbation CFST</b>	<b>Organe d'exécution responsable</b>
PostFinance AG Security Pascal Aeby Leiter Physical Security Mingerstrasse 20 CH-3030 Bern	+41 (0)79 449 02 73  E-mail: pascal.aeby@postfinance.ch		Inspections cantonales du travail

<b>Bureau de liaison et de contact MSST</b>
PostFinance AG Security Pascal Aeby Leiter Physical Security Mingerstrasse 20 CH-3030 Bern

<b>Abréviations</b>	ST	Sécurité au travail
	MSST	Médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail
	AP	Accident professionnel
	CCT	Convention collective de travail PostFinance SA
	GebSiBe	Chargé de la sécurité bâtiment (PERCO)
	PS	Protection de la santé
	ANP	Accident non professionnel
	CoPe	Commission du personnel

<sup>1</sup> environ 108 sites (succursales, bureaux d'affaires, centres de données)



## Plan de la solution par groupe d'entreprises MSST

<b>Principe directeur – intention – philosophie</b>	<p>La sécurité au travail et la protection de la santé contribuent au succès durable de l'entreprise. Les supérieurs s'engagent en faveur de la santé de leurs collaborateurs. Ils mettent tout en œuvre pour éviter les maladies et les accidents professionnels, et contribuent activement à l'application des mesures de prévention et de réintégration. De leur côté, les collaborateurs s'engagent à préserver activement leur santé et assument leur responsabilité individuelle en la matière. PostFinance SA les soutient dans cette démarche. Pour garantir son succès, des contrôles de sécurité sont effectués. Ils permettent de vérifier l'efficacité des mesures de sécurité au travail et de protection de la santé ainsi que le respect de toutes les exigences légales.</p> <p>Lors de la planification et de l'introduction de nouveaux procédés, nous tenons compte des techniques les plus récentes et des conditions données. Des mesures et des projets en ce sens permettent une amélioration constante de la sécurité au travail et de la protection de la santé dans l'entreprise.</p>
<b>Objectif général</b>	<p>Les objectifs sont définis, d'une part, sur la base de l'évaluation rétrospective de la fréquence et de la cause des accidents, de la durée des absences, des frais d'accident et des causes des maladies professionnelles et autres problèmes de santé liés au travail, ainsi que, d'autre part, sur la base de l'évaluation des risques et des directives de sécurité. Depuis 2014, ces objectifs sont mesurés au moyen de chiffres clés et font l'objet d'analyses et de rapports. Ils sont contrôlés de manière périodique au moins une fois par an puis traités par l'organisme responsable et l'organe de pilotage «Sécurité au travail et protection de la santé».</p>



<b>Organisation de la sécurité</b>	<b>Supérieur hiérarchique</b> Direction (mandataire): Responsabilité, conduite et formation partielle	<b>Services de sécurité</b> Coordination des tâches ST/PS, formation et audits	<b>Collaborateurs</b> Participation, mise en œuvre, réalisation
<b>Formation, information, instruction</b>	<b>Groupe cible</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- GebSiBe</li><li>- Groupes d'intervention</li><li>- Secouristes</li><li>- Nouveaux collaborateurs, collaborateurs temporaires ou collaborateurs déjà employés</li><li>- Supérieurs</li></ul>	<b>Durée</b> Conformément au concept et à l'aperçu de formation Sécurité au travail et protection de la santé PostFinance SA	<b>Par</b> Services spécialisés internes et externes
<b>Règles de sécurité, normes de sécurité</b>	Les règles et les normes applicables en matière de sécurité au travail et de protection de la santé figurent dans les documents normatifs de l'unité Physical Security, dans les informations relatives à la sécurité au travail, dans les instructions de travail spécifiques à la maintenance ainsi que dans les concepts de sécurité spécifiques aux objets. Ces derniers sont régulièrement mis à jour, en particulier en cas de modifications opérationnelles. Des informations à ce sujet peuvent être consultées à tout moment sur l'intranet de PostFinance SA ainsi que sur les lecteurs partagés d'équipe correspondants.		
<b>Détermination des dangers, évaluation des risques, risques les plus importants</b>  <b>Résumé de l'analyse de risques sommaire</b>	Afin d'évaluer les dangers potentiels, le risque inhérent à chaque processus et à chaque type de hasard a été déterminé sur la base d'une estimation de la probabilité d'un incident (accident ou problème psychosocial) et des conséquences de celui-ci en termes de dommages sur une matrice des risques. Les risques les plus probables varient d'un site à l'autre. L'énumération ci-après n'est donc pas présentée par ordre de priorité: Risque d'accident <ul style="list-style-type: none"><li>• Accidents liés à un trébuchement ou à une chute, p. ex. blessures à la cheville ou au genou</li><li>• Blessures aux doigts dans les ateliers et au service technique</li></ul> Risque pour la santé <ul style="list-style-type: none"><li>• Problèmes psychosociaux</li></ul>		
<b>Planification des mesures, réalisation</b>	Les supérieurs et les collaborateurs veillent à ce que les mesures prises restent efficaces sur le long terme. Toutes les questions liées à la sélection, à la définition et à la planification des mesures sont du ressort de l'unité spécialisée Physical Security. Cette dernière apporte son soutien en mettant à disposition des outils, en prodiguant des recommandations et en aidant à la mise en œuvre des mesures. Si les supérieurs, les collaborateurs et l'unité spécialisée ne trouvent pas de solution conforme ou ne disposent pas des connaissances nécessaires, on fait appel aux spécialistes MSST. Le respect des directives et des mesures est contrôlé périodiquement au moyen de contrôles et d'audits et, lorsque cela est nécessaire, des actions spécifiques aux risques les plus		



	<p>probables sont mises en place par l'organe de pilotage Sécurité au travail et protection de la santé.</p> <p>Diverses mesures sont prises notamment sur la base des points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Identification des dangers et évaluation des risques;</li><li>- Concepts de sécurité spécifiques aux objets;</li><li>- Contrôles de sécurité et audits;</li><li>- Chiffres clés de l'unité Physical Security;</li><li>- Clarifications des événements (accidents).</li></ul>
<b>Planification du cas d'urgence</b>	<p>En situation d'urgence ou de crise, une aide professionnelle doit rapidement être apportée. Le manuel Dispositif d'urgence pour les sites PostFinance SA contient les instructions opérationnelles à suivre en cas d'urgences prévisibles. Sur la base du dispositif d'urgence, il convient de créer une organisation d'urgence, de la mettre à jour régulièrement, de l'intégrer à des formations et de s'assurer qu'elle est opérationnelle. Les alarmes sont transmises à une centrale de réception des alarmes occupée en permanence et chargée d'alerter les services d'intervention.</p> <p>Sur les plus grands sites, des groupes d'intervention et des secouristes sont désignés. Ceux-ci suivent des formations régulières. Des exercices sont également réalisés.</p>
<b>Collaboration</b>	<p>La participation est assurée par les CoPe et les partenaires sociaux conformément à la CCT PostFinance SA.</p>
<b>Protection de la santé</b>	<p>Les risques d'accident et les risques psychosociaux sont identifiés et déduits des absences par le biais de l'évaluation des risques et des contrôles, dans le cadre de l'élaboration des concepts de sécurité spécifiques aux objets et grâce aux retours des employés assumant un rôle lié à la sécurité et des supérieurs hiérarchiques.</p> <p>Sur la base de l'évolution des jours de congé maladie et des risques pour la santé généralement connus, l'ensemble du personnel est informé de manière préventive. Ces informations doivent sensibiliser les collaborateurs à adopter un comportement sûr durant leurs loisirs.</p>
<b>Contrôle, audit</b>	<p>La mise en œuvre de la solution par groupe d'entreprises est contrôlée périodiquement, au minimum une fois par an. Ce contrôle est effectué par les services hiérarchiques compétents au moyen des outils suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport dans l'outil «Sicherheitscontrolling Physical Security PostFinance SA»;</li><li>• Rapport des chiffres clés, statistiques sur l'exploitation et les causes (AP, ANP, absence de courte durée, maladie);</li><li>• Identification des dangers et concepts de sécurité;</li><li>• Contrôles de sécurité et audits.</li></ul> <p>En parallèle, des inspections sont réalisées par les autorités de surveillance.</p>
<b>Autres aspects spéciaux ou sujets non soumis au contrôle</b>	<p>Le Digital Workplace (page intranet des RH) est un portail d'auto-assistance à la disposition des collaborateurs de PostFinance. Il contient entre autres des informations complémentaires sur la sécurité au travail et la protection de la santé.</p>
<b>Documents / annexes</b>	<p>Instructions de service «Solution par groupe d'entreprises Sécurité au travail et protection de la santé PostFinance SA»</p>